Case FRC 15817

CONVENTION NATIONALE.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR le Représentant du Peuple CARRIER,

A LA CONVENTION NATIONALE,

Dans la séance du soir du 3 frimaire de l'an III de la République française une & indivisible.

Imprimé en vertu du décret du 8 brumaire, l'an III.

CITOYENS,

Dans une affaire aussi importante que celle qu'une grande conjuration m'intente, après un an de silence, il seroit inutile de remettre aujourd'hui sous vos yeux toutes les preuves que j'ai consignées, toutes les puissantes raisons que j'ai déja développées dans mes écrits : elles sont sans doute présentes à votre mémoire ; vous avez dû les peser dans votre sagesse ; vous n'avez pas dû les perdre un seul mo-

THE NEWBERRY LIBRARY

ment de vue, pour prendre une détermination juſte, éclairée, impartiale, dans une circonſtance qui ſera une époque mémorable dans notre révolution.

J'ai repouſſé victorieuſement dans ces écrits toutes les principales inculpations dont la fureur des ennemis de la République & de la révolution a ourdi un vaſte ſyſtême, pour en faire planer les ſoupçons ſur ma tête.

Dans la diſcuſſion des pièces dont on a cherché à former une monſtrueuſe production contre moi, j'ai écarté avec avantage toutes les imputations iſolées, atroces & invraiſemblables qu'on n'a pas craint d'inſérer dans ces pièces ténébreuſes.

Je vous ai fait connoître la vie, la conduite incivique, immorale, des individus qui les ont fait fabriquer dans l'ombre.

Je vous ai fait ſentir les contradictions, les invraiſemblances, les faux matériels qui y fourmillent à chaque page, à chaque ligne.

Je vous ai obſervé, & vous vous êtes convaincus que toutes ces pièces, à l'exception de la lettre de mon collègue Bô, ne ſont que des copies qu'on déſigne ſous la dénomination de copies collationnées : elles n'ont donc aucune authenticité ; elles ne peuvent donc, dans la forme qu'on les préſente, inſpirer le moindre degré de confiance.

Qu'importe qu'elles aient paſſé ſous les yeux des trois comités réunis & de la commiſſion des vingt-un ! elles auroient ainſi paſſé dans toutes les mains, rien ne pourroit changer leur forme ; en paſſant de main en main elles ne deviendroient jamais des originaux, elles ſeroient toujours des copies collationnées, & les examens ſucceſſifs qu'elles pourroient ſubir ne leur donneroient pas un degré de plus d'authenticité.

On trouve, à la vérité, quelques déclarations, quelques lettres qui ne ſont point en copies collationnées ; mais en ſont-elles plus authentiques ? Rien ne conſtate la véracité des écritures & des ſignatures de ceux qui ſemblent les avoir fabriquées, nulle autorité publique ne l'atteſte ; quelle foi veut-on donc qu'on y ajoute, ſur-tout dans une affaire infiniment importante, qui exige des preuves palpables, matérielles, frappantes par leurs lumières ?

Parmi ces pièces, on m'en oppose trois comme émanées de moi : l'arrêté donné à Lamberty, & deux arrêtés qu'on prétend que j'ai donnés à Phelippe Tronjoly.

J'en ai délivré un à Lamberty, pour me servir d'espion dans la Vendée; mais qui me garantit, qui garantit à la Convention nationale que la copie qu'on produit est exacte, qu'elle n'est point tronquée ?

Je ne me souviens point d'avoir donné les deux autres arrêtés à Phelippe Tronjoly. Où est la preuve encore qu'ils sont signés de moi ? où est la preuve qu'ils sont présentés avec exactitude ? Je pourrois, au surplus, y avoir appliqué ma signature de confiance; &, dans tous les cas, comment la Convention nationale pourroit-elle prendre une décision contre moi, motivée sur ces arrêtés, qui, pris tels même qu'on les présente, sont littéralement conformes à ses décrets, à ses proclamations ?

Il n'y a donc rien dans les pièces produites contre moi qui puisse, je ne dis pas légitimer, mais même donner le moindre prétexte à un décret d'accusation contre moi. Pour autoriser cette mesure extrême, il faudroit qu'il existât des arrêtés émanés de moi, avoués par moi, qui commandassent impérieusement les mesures extraordinaires & de détail dont on accuse le comité révolutionnaire de Nantes; & je porte le défi le plus solennel à tous mes ennemis d'en présenter un seul de cette nature.

Qu'on ne pense pas qu'on peut suppléer à l'absence des preuves résultantes des pièces, par la preuve testimoniale; je vous ai déja fait sentir tout le danger auquel ce moyen ne manqueroit pas d'amener, en le prenant dans un pays presque tout entier en contre-révolution. Je vous ai annoncé que les aristocrates se présentant à tour de rôle pour déposer contre un représentant du peuple, la preuve testimoniale seroit un moyen infaillible de les envelopper tous successivement dans une proscription inévitable; s'il falloit l'admettre, ce seroit l'armée avec laquelle j'ai combattu, qu'il faudroit entendre; ce seroit le suffrage de tous les brave défenseurs de la République, qui m'ont constamment suivi, entouré, qu'il faudroit recueillir; ce seroit celui-là seul qui inspireroit une juste confiance; je le réclame à grands cris, on ne peut me le refuser sans la plus criante des injustices.

Je le réclame avec instance de tous mes collègues qui m'ont précédé, accompagné & succédé dans mes missions; je demande qu'on entende Focholle, Gillet, Ruelle, Bourbotte, Turreau, Francastel, Fayau, Bellegarde, Choudieu, Garreau & Bô; ils attesteront, ainsi que tous les défenseurs de la patrie, de quelle manière je me suis conduit dans mes missions, pendant & après les combats; ils diront si je suis un homme féroce, sanguinaire.

Leur témoignage vaudra bien, sans doute, celui de quelques contre-revolutionnaires de Nantes.

Pour bien savoir à quoi s'en tenir sur leur conduite, sur leurs dépositions, il faut vous présenter une idée de l'esprit public qui régnoit dans cette commune, & qui vient de s'y revivifier.

Les premiers représentans du peuple qui s'y présentèrent, Goupilleau de Montaigu & deux autres qui se rendoient avec lui à Brest, y furent méconnus & insultés.

Villers & Fouché, qui y furent envoyés ensuite, ne purent y exercer l'autorité dont ils étoient investis. Fouché fut menacé; il avoit à craindre pour ses jours; il fut forcé de précipiter & de cacher son départ.

Lorsque le fédéralisme éclata dans la ci-devant Bretagne, il fut adopté par toutes les sections & les autorités constituées de Nantes. On organisa une force armée pour marcher sur Paris & contre la Convention nationale; on méconnut ses décrets, on demanda son renouvellement, sa translation à Bourges; on déclara qu'on ne recevroit point dans les murs de Nantes mes collègues Gillet & Cavagnac, qui étoient alors à Ancenis.

Le général Canclaux écrivit alors à Nantes, que si cette commune ne révoquoit point les arrêtés liberticides qu'elle venoit de prendre, il y entreroit hostilement, à la tête de six mille hommes pour la faire rentrer dans le devoir; il fallut cette menace pour la forcer à les rapporter.

Cependant la fermentation étoit si forte, que le maire Baco ne craignit pas de mander devant lui, quelques jours après, mon collègue Gillet, pour lui rendre compte de sa conduite. Gillet s'y rendit au milieu des insultes, des humiliations; Baco lui adressa les interpellations les plus injurieuses, les plus offensantes, lui fit les menaces les plus

terribles en présence de plus de quatre mille Nantais assemblés. Après cet interrogatoire flétrissant, cette foule cria à l'unisson : « A l'échafaud les députés ! »

Dans le temps de ces crises on donnoit dans toute la ci-devant Bretagne le nom de Marat à tous les patriotes : l'aristocratie de Nantes l'avoit donné à un seul de ses habitans, au citoyen Monet, excellent républicain ; injurié, menacé tous les jours, il fut obligé de fuir clandestinement cette commune ; il passa à Saint-Domingue où étoient plusieurs colons nantais ; il fut assassiné peu de jours après son arrivée.

Angers & Saumur avoient été pris & mis au pillage par les brigands ; ils marchoient sur Nantes ; on en étoit instruit ; & la veille de l'attaque on pensoit à peine à se défendre. Le général Canclaux fut obligé de faire placer des barils de poudre sous l'arsenal & sous le bâtiment occupé par l'administration du département, & de menacer de faire sauter la place si on n'opposoit point une vigoureuse résistance. La garnison, les artisans, les sans-culottes, répondirent parfaitement à ses vues ; les brigands furent repoussés : mais il n'en est pas moins vrai qu'il y avoit ce jour-là dans Nantes plus de quatre mille repas préparés pour recevoir les brigands, & autant de drapeaux blancs tout prêts à être arborés aux fenêtres.

Jusqu'à mon arrivée, les sans-culottes, les artisans y avoient vécu dans la pénurie la plus désolante. On y faisoit publiquement l'agiotage le plus scandaleux, des accaparemens immenses ; on y vendoit avec publicité les mêmes denrées coloniales jusqu'à cent fois par jour.

Tous nos prisonniers, tous les brigands que nous avons pris nous ont déclaré que leurs chefs étoient en correspondance avec des Nantais, qu'ils leurs transmettoient des renseignemens sur les mouvemens de nos armées ; aussi ne nous étoit-il pas possible d'en faire un seul sans que les brigands en fussent instruits. Il nous ont déclaré qu'ils tiroient de Nantes une grande partie de leurs munitions & de leurs armes.

Pendant mon séjour à Nantes, les brigands ont manqué de tout ; ceux qui avoient passé la Loire ont constamment lutté contre la famine ; elle a introduit parmi eux une

maladie pestilentielle qui a singulièrement concouru à leur destruction. A Dol, au Mans, à Savenai, ils ne faisoient pleuvoir sur nos braves défenseurs que des moitiés ou des tiers de balles.

Sur la rive gauche, j'avois réduit Charrette aux abois ; il n'avoit tout au plus que trois cents hommes mal armés & sans munitions. Nous lui avions enlevé au Grand-Luc sa dernière pièce d'artillerie. Ce sont-là des faits connus de mes collègues, connus de toute l'armée.

Comment se fait-il que depuis mon départ la guerre de la Vendée se soit rallumée, que les brigands aient des subsistances, des armes, des munitions, de l'artillerie ? Ce n'est sûrement pas l'Angleterre qui peut leur en avoir fourni ; c'est impossible tant que Noirmoutier sera au pouvoir de la République. Certes la question n'est pas bien difficile à résoudre. Il ne peut y avoir que les premiers arsenaux qui ont alimenté cette affreuse guerre dans son principe, qui renouvellent aujourd'hui leurs criminelles fournitures.

Ce n'est pas là le seul reproche qu'on peut faire à des Nantais. Des complots, des conspirations se sont toujours fomentés dans cette commune. Lorsque les brigands passèrent la Loire, on annonça publiquement dans Nantes que la garnison de Mayence, avec laquelle je les poursuivois, avoit été taillée en pièces ; que les brigands alloient se porter sur Nantes, pour lui livrer une seconde attaque ; les contre-révolutionnaires se montroient avec audace. Alarmées de leur insolente attitude, les autorités constituées se transportèrent auprès de mes collègues, pour les inviter, au nom du salut public, à sauver Nantes des fureurs des contre-révolutionnaires, en prenant un parti décisif qu'eux seuls pouvoient autoriser, puisqu'eux seuls avoient des pouvoirs suffisans.

Mon collègue Gillet répondit que le comité révolutionnaire avoit tous les pouvoirs nécessaires ; qu'ils lui étoient conférés par la loi, & que d'ailleurs on ne devoit pas craindre de les excéder dans des circonstances où l'on avoit la République à sauver des projets liberticides sans cesse renaissans.

C'est peut-être par cette réponse que le comité s'est cru autorisé à outrer celles qu'il a prises ; ce qu'il y a de bien

conſtant, c'eſt qu'avant mon arrivée à Nantes, il avoit au moins bien combiné & peut-être même exécuté celles qu'on lui reproche le plus aujourd'hui. Une lettre de Goullin, du 5 octobre (vieux ſtyle), en contient la preuve matérielle. Il écrivoit à ſes collègues : « Vous manquez, me » dites-vous hier, de *bras exécuteurs*, parlez, demandez, » & vous obtiendrez ». Et plus bas, *ſongez au navire.* Il avoit donc alors à ſa diſpoſition, & les agens de ſes exécutions, & les navires.

Cependant je ne ſuis arrivé à Nantes que le 8 octobre au ſoir; c'eſt un fait que je prouverai invinciblement; j'y ai reſté le 9 avec mes Collègues Ruelle, Philippeaux, Gillet, Bourbotte, Prieur (de la Côte-d'Or) & Hentz; je ſuis parti le 10 au matin pour me rendre à l'armée en vertu des ordres du comité de ſalut public, qui m'ont été remis par Prieur & Hentz. Je ne ſuis revenu à Nantes qu'environ un mois après.

La preuve que le comité révolutionnaire de Nantes a pris ſeul dans la ſuite, à mon inſçu & ſans ma participation, toutes les meſures extraordinaires qu'on voudroit aujourd'hui reverſer ſur moi, c'eſt ſon ordre, du 15 frimaire, de faire fuſiller tous les Nantais indiſtinctement traduits au tribunal révolutionnaire. C'eſt le premier acte au procès dans lequel on a excédé les meſures; or, on n'oſe point & on ne peut pas dire qu'on l'ait donné par mon impulſion. Si on a fait le premier pas à mon inſçu & ſans mon intervention, n'eſt-il pas évident qu'on a fait tous les autres ſans ma participation, puiſqu'on en a conçu le ſyſtême, & qu'on en avoit au moins les moyens avant mon arrivée à Nantes.

La preuve encore qu'il a tout fait à mon inſçu, eſt conſignée dans la première lettre que Phelippe Tronjoly m'a adreſſée de Nantes le 15 germinal dernier; il y en a inféré l'aveu formel.

Une nouvelle preuve que je n'y ai point participé, c'eſt que Philippe Tronjoly n'a d'abord dirigé, & pendant fort long-temps, ſon accuſation, que contre les membres du comité révolutionnaire de Nantes.

Faut-il encore une preuve plus poſitive : c'eſt que preſque tous les Nantais qui ont été entendus au tribunal révolu-

tionnaire, n'ont inculpé, dans leurs premières déclarations, que le comité révolutionnaire de Nantes ; nul d'eux n'a proféré mon nom pour m'inculper.

Veut on encore une preuve non moins concluante ? nous la trouverons dans la lettre que Phelippe Tronjoly m'a écrite de Nantes, le 6 prairial. « Les particuliers que j'accuse, me » marque-t-il, par mon acte légal du 23 du mois dernier, » répandent que c'est vers toi que je veux diriger mon ac- » cusation : c'est une calomnie qui pourroit me noircir à » tes yeux. Je te dirai que jamais je ne t'ai accusé, » que je n'en ai même jamais eu l'intention ; tu es trop » bon républicain pour avoir trempé dans les délits qu'il » étoit de mon devoir de déférer à la justice ». Cet individu ose m'accuser moi-même aujourd'hui, après avoir ainsi manifesté & la vérité & ses intentions : mais, dans quelles circonstances ? c'est dans des momens où un déluge de libelles & de pamphlets provoquoient contre moi toute espèce d'accusation, dans des momens où la coalition des contre-révolutionnaires vociféroit, soudoyoit pour machiner ma perte.

Les preuves les plus convaincantes sont les arrêtés nombreux donnés par les membres du comité révolutionnaire de Nantes, d'extraire les brigands des prisons ; leurs arrêtés délivrés à leurs agens pour l'exécution de leurs mesures.

Il y a plus : il est constant au procès qu'ils ont invité Lamberty & bien d'autres à exécuter leurs mesures ; qu'ils ont payé trois gabares à cet individu ; qu'ils en ont payé d'autres à un nommé Laffilé ; ils ont donné les ordres pour les faire préparer : leurs ordres par écrit sont produits au procès.

Si j'avois pu entrer dans la moindre de ces mesures, si j'avois pu leur en inspirer le conseil, auroient-ils pris sur eux de délivrer cette multiplicité d'arrêtés sans une autorisation, sans des ordres par écrit de ma part ? Les autres autorités constituées de Nantes ont-elles agi sans des arrêtés émanés de moi, quand mon intervention étoit nécessaire ? & le comité révolutionnaire avoue qu'il n'en a pas, & cependant il veut rejeter sur moi ce qu'il a ordonné par des arrêtés signés de lui ! Qu'on se rappelle ce qu'écrivoit mon collègue Bô, qui a connu parfaitement, qui a vu naître

le procès, à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire. « Si les accusés se permettoient quelqu'inculpation » contre les représentans du peuple, je te prie de me les » communiquer; car je puis y répondre avec la conviction » la plus évidente ». Ce langage, le défaut absolu de représentation d'aucun arrêté de ma part qui autorise les mesures prises par le comité révolutionnaire de Nantes, leurs arrêtés multipliés, les preuves accumulées qui s'élèvent contre eux; tout prouve lumineusement qu'ils avoient le plan & les moyens de ces mesures avant mon arrivée à Nantes, & qu'ils les ont exécutées à mon insçu, & sans nulle participation de ma part; ils se sont crus autorisés sans doute par les exemples que leur ont donnés Saumur, Angers, Laval & Château-Gontier.

Au lieu de produire le moindre arrêté contre moi, il en existe un au contraire pris par Bourbotte, Turreau & moi, pour sauver les jeunes brigands.

Une lettre d'un des membres de la commission militaire annonce qu'elle a jugé plus de quatre mille brigands, & moi je déclare qu'il en a été amené tout au plus trois mille à Nantes pendant le séjour que j'y ai fait; elle les a donc tous jugés; elle a dû suivre l'exécution de ses jugemens: je ne m'en suis pas mêlé; je ne pouvois ni ne devois le faire.

Comment pourroit-on m'en faire un reproche fondé? Le crime a ses degrés comme la vertu; jamais on n'a vu l'homme probe & humain passer tout-à-coup à l'excès de la férocité. Or, il y a dans le sein de la Convention nationale des collègues qui me connoissent, qui m'ont fréquenté depuis mon enfance; je les interpelle de déclarer s'ils ont jamais remarqué en moi, dans aucune circonstance de ma vie, un caractère enclin à l'inhumanité; j'interpelle tous ceux qui m'ont fréquenté depuis le moment que j'ai été appelé à la Convention nationale; j'interpelle tous ceux qui ont rempli des missions avec moi, de déclarer s'ils ont reconnu en moi un cœur mauvais & féroce. Quoi! j'ai parcouru tous les départemens de la ci-devant Normandie, ceux de la ci-devant Bretagne; l'aristocratie y allumoit alors tous les brandons de la guerre civile; mon séjour a été principalement fixé à Rouen, à Caen, à Cherbourg, à Port-Malo, à Port-Solidor, à Rennes; je n'y ai fait arrêter que les prin-

cipaux auteurs du fédéraliſme; j'en ai excepté ceux que je n'ai cru qu'égarés; je n'en ai traduit aucun devant aucun tribunal; & on voudroit perſuader que je ſuis devenu tout-à-coup l'homme le plus féroce, le plus ſanguinaire. Cette métamorphoſe ſoudaine choque les règles éternelles & invariables de la nature; il n'eſt pas donné aux paſſions des hommes d'en déranger, d'en dénaturer les mouvemens.

Quand les tyrans de Rome commandoient des excès dans la vue d'affermir la puiſſance ſuprême qu'ils avoient ravie à un peuple libre, ils n'avoient aucun compte à rendre; ils s'étoient élevés au-deſſus de la loi; ils avoient uſurpé tous les pouvoirs. Le niveau de la loi s'élevoit au contraire ſur ma tête comme ſur celle du plus ſimple individu; j'avois à rendre un compte de ma miſſion à la Convention nationale, au peuple français, & on voudroit, m'aſſimilant à un tyran, faire entendre que j'ai commis des délits dont je n'aurois pu me diſſimuler que la reſponſabilité peſeroit ſur ma tête. On ne le perſuadera jamais aux eſprits juſtes, qui calculent dans le calme de la raiſon juſqu'où l'homme reſponſable peut porter l'exercice momentané des pouvoirs qui lui ont été délégués.

M'accuſer d'être un tyran! moi, l'ami le plus ſincère, le partiſan le plus prononcé de l'égalité, de la liberté, le défenſeur le plus ferme de la République! cette accuſation eſt déchirante pour moi.

Mais pourquoi a-t-on jeté le premier dévolu ſur moi? Pourquoi ſuis-je le repréſentant du peuple qu'on cherche à faire figurer ſeul dans un grand procès pour la guerre de la Vendée? Les faits qui ont eu lieu à Nantes s'étoient paſſés auparavant à Saumur, à Angers, à Château-Gontier, à Laval; dans tous ces endroits on a précipité des brigands dans l'eau, même en plein jour; on n'a pas obſervé plus de diſtinction qu'à Nantes; il y avoit des repréſentans du peuple: ſans doute ils ne ſont pas plus coupables de ces excès que je le ſuis de ceux qui ſe ſont paſſés à Nantes. Mais pourquoi me donner l'horrible initiative de la diffamation, de l'accuſation? Où il n'y a point de différence, la loi ne devroit point en établir: mais il eſt bien aiſé de voir le projet de mes perſécuteurs; ils ont craint de ne pas réuſſir en nous attaquant en maſſe, ils m'ont attaqué iſo-

lément, dans l'espoir d'un succès plus facile, afin d'envelopper ensuite successivement mes collègues dans une proscription inévitable.

Plus de trois mois avant de me rendre à l'armée, on ne faisoit plus, dans toutes nos colonnes, aucun prisonnier brigand; ils étoient fusillés sans nulle forme de procès, aussitôt qu'ils étoient pris. La Convention nationale ne l'ignoroit point; les lettres des généraux l'en instruisoient; plusieurs de mes collègues le lui ont annoncé; les lettres étoient applaudies, insérées au Bulletin, parcouroient toute la France. Quand on lui a appris qu'on avoit donné l'ordre de fusiller 4500 brigands prisonniers, a-t-elle improuvé cette mesure? Elle a décrété l'insertion de la lettre au Bulletin. L'auteur n'est point inquiété; je ne pense pas qu'il doive l'être, d'après l'accueil que sa lettre a reçu de la part de la Convention nationale. Pourquoi serois-je donc sous le coup d'un décret d'accusation, pour deux arrêtés dont je ne vois point les originaux, & qui ne contiennent pas une mesure aussi étendue?

La Convention nationale ne fait donc pas attention qu'elle se fait le procès à elle-même : elle a mis hors la loi tous ceux qui se sont montrés chefs d'émeute à l'époque du recrutement, tous ceux qui alors ont porté la cocarde blanche ou tout autre signe de rebellion; elle a mis hors la loi tous les aristocrates, tous les ennemis du peuple; les brigands de la Vendée ont pris les armes & tous les signes de la révolte à l'époque du recrutement; ils ont fait & soutenu la guerre la plus sanglante qui ait encore existé sur la terre; ils étoient donc hors la loi; elle a ordonné qu'ils seroient *tous exterminés* dans un délai déterminé; elle a approuvé, elle a applaudi à la mesure de les fusiller aussitôt qu'ils étoient pris; l'improuver aujourd'hui, faire le procès à ceux qui l'ont exécutée, c'est faire le procès à elle-même, puisqu'elle l'a décrété.

Mais pourquoi ne le feroit-on pas à l'armée? Après la victoire du Mans, les défenseurs de la République ont fait tomber sous leurs coups les femmes & les prêtres qui étoient sur des chariots à la suite de l'armée brigantine; la Convention nationale a entendu le récit de ces faits à la barre, elle y a applaudi : pourquoi donc revenir aujourd'hui sur

les suites malheureuses de la guerre civile la plus meurtrière, la plus terrible qui ait ensanglanté le monde ?

Il faudroit donc aussi reporter un examen rétrograde sur la guerre de la Lozère; il faudroit intenter un procès aux braves Cantalistes, aux citoyens valeureux de la Haute-Loire, qui y ont passé au fil de l'épée les dix mille brigands marchant sous les bannières de Charrier, & deux bandes de prêtres qu'ils rencontrèrent dans les bois.

Il faudroit en intenter un à tous les représentans du peuple qui ont été en mission, puisqu'ils ont été forcés de prendre des mesures révolutionnaires; c'est pourtant à leur énergie, à leur courage qu'est dû le salut de la République. Elle étoit déchirée dans l'intérieur par les guerres civiles, attaquée, envahie par les puissances coalisées; nos armées, les autorités constituées, tout étoit dans une désorganisation épouvantable, dans un vaste chaos. Graces à l'énergie des représentans du peuple envoyés en mission, les guerres civiles ont été étouffées, l'harmonie civile s'est établie dans toutes les parties du gouvernement, des phalanges républicaines ont été organisées, les esclaves des despotes repoussés loin de nos frontières, des victoires éclatantes ont amené la campagne la plus étonnante qui ait encore paru dans les annales du monde. Il est facile aujourd'hui de cueillir les lauriers qu'on n'a point plantés; mais quand on n'ignore point les obstacles sans cesse renaissans qu'il a fallu franchir, les dangers multipliés qu'il a fallu braver pour opérer de si grands prodiges, que les races futures contempleront avec admiration & auront de la peine à croire, pourquoi chercheroit-on à en ternir l'éclat ? pourquoi laisseroit-on victimer ceux qui se sont si généreusement dévoués au salut de la République ? Tels sont pourtant les projets de ses ennemis.

La Convention nationale s'est bien apperçue, sans doute, que c'est le procès du royalisme contre la liberté, du fanatisme contre la philosophie. Celui qu'on me suscite réunit ces deux caractères. C'est une foule de royalistes, de fanatiques de Nantes & de la Vendée qui poussent leurs hurlemens contre moi, qui inventent, qui osent m'imputer des délits qu'eux seuls peuvent concevoir & commettre. Qu'on en trouve un grand nombre à Nantes, ce n'est pas étonnant dans une commune

gangrénée d'ariſtocratie, qui renferme dans ſes murs plus de quatre-vingt mille ames. Il n'eſt pas un ſeul de mes collègues appelés en miſſion à Nantes, qui ne convienne qu'elle eſt une des communes de la République, qui compte dans ſon ſein le plus de royaliſtes, de contre-révolutionnaires, de fanatiques. Ne ſait-on pas à quels excès conduit l'eſprit de parti & de fanatiſme ? qu'on ſe rappelle les maux, les plaies qu'il a faits de tout temps à la France ; qu'on ſe rappelle les perſécutions, les tortures qu'il a toujours fait éprouver au parti contraire, les procès ſcandaleux & injuſtes qu'il a ſuſcités ; qu'on ſe rappelle ſur-tout le procès du malheureux Calas, ce fut l'eſprit de fanatiſme qui, avec des dépoſitions & des préſomptions, le conduiſit à l'échafaud. C'eſt avec des déclarations iſolées, obſcures, ſans authenticité, avec des dépoſitions vagues, ſtipendiées, avec des préſomptions forcées, avec des déclamations exagérées, que le royalisme & le fanatiſme voudroient aujourd'hui me préparer le même ſort ; mais dans une matière auſſi grave que celle que préſente mon affaire, eſt-ce avec de pareilles déclarations, avec des dépoſitions de ce genre & des préſomptions qu'on établit des vérités ? La vérité eſt une & toute entière ; il n'y a pas de demi-vérité. Toutes les préſomptions ne peuvent pas plus en former une, qu'une infinité de zéros ne peuvent former un nombre. Il faudroit qu'il exiſtât des preuves matérielles émanées de moi, reconnues par moi ; des arrêtés écrits & ſignés de ma main, ordonnant l'exécution des délits qu'on m'impute, pour que j'en fuſſe légalement convaincu : alors, mais ſeulement alors, la vérité ſe manifeſtant avec éclat, ne laiſſeroit aucun doute ſur les délits & ſur ma conviction ; mais dans l'état où ſe préſente mon affaire, quel eſt celui de vous qui oſeroit avancer que ſa conſcience eſt aſſez éclairée par les preuves, pour me déclarer coupable ?

Prenez-y bien garde, citoyens, dans les chocs des partis comme dans les chances orageuſes des révolutions, les paſſions, l'opinion du moment, conduiſent toujours à des excès funeſtes : le retour au calme en fait déplorer les ſuites ; mais les regrets ſont tardifs & ſuperflus.

La raiſon & la philoſophie ont réhabilité la mémoire de Calas ; mais nous n'avons plus que des larmes ſtériles à verſer ſur ſa tombe.

Dans une affaire à laquelle a été attaché le salut d'un vaste état, ce n'est pas à quelques faits partiels qu'il faut appeler toute l'attention d'un grand jugement; il faut considérer sous le point de vue politique, & les circonstances qui les ont amenés, & les intentions de celui sur lequel reposoit le soin du salut public, & sa conduite politique.

L'orateur de Rome fait périr dans les prisons, sans aucune forme de procès, tous les complices de Catilina; il se présente au sénat romain, &, pour toute défense, il s'écrie: J'ai sauvé Rome & la République!

Horace est vainqueur des trois frères Curiaces; il entre triomphant dans Rome: sa sœur pleure la mort de l'un des Curiaces, son amant; Horace lui perce le sein.

Le sénat & le peuple de Rome immolent-ils Cicéron & Horace? On ne voit dans leur conduite que le brûlant amour de la patrie; dans leurs intentions, que le desir de la sauver, & les libérateurs de Rome survivent à leurs triomphes.

Que les circonstances qui m'environnoient étoient différentes de celles où se sont trouvés ces deux grands hommes! Investi de l'importante mission de terminer la guerre civile la plus cruelle, la plus formidable que puissent offrir les annales du monde, les plus grands dangers sembloient se multiplier autour de moi. Deux armées nombreuses de brigands occupoient les deux rives de la Loire. Ce n'étoit point une guerre qu'elles faisoient, c'étoient des massacres affreux & journaliers qu'elles commettoient. Leur grande armée étoit sur le point de pénétrer dans le Morbihan. Ce département étoit en rebellion ouverte; des rassemblemens de brigands y étoient armés contre la République; il pouvoit fournir, d'un instant à l'autre, un renfort de soixante mille hommes aux brigands; trente mille Anglais & émigrés étoient sur le point de descendre sur les côtes de la ci-devant Bretagne. Si ces projets s'étoient réalisés, elle eût été envahie toute entière, avec ses beaux ports; & quelle eût été la force qui auroit pu combattre les brigands dans la Bretagne, toute couverte de hautes haies, de bois & de profonds fossés? quelle eût été la force qui auroit pu les en expulser?

Charrette couvroit encore une grande partie de la rive

gauche de la Loire ; Noirmoutier étoit en ſon pouvoir. Quel eût été l'effet de la réſiſtance de notre colonne deſtinée à le combattre, ſi les brigands avoient réuſſi ſur la rive droite ? Nantes étoit au milieu de ces féroces ennemis ; cette commune renfermoit dans ſes murs une foule de contre-révolutionnaires ; les brigands y entretenoient des correſpondances, des communications ; ils s'y introduiſoient journellement ; ceux qui étoient dans les priſons, s'y ſoulevoient ; les ariſtocrates de Nantes ourdiſſoient des conſpirations : c'eſt au milieu de ces périls, de ces obſtacles ſans ceſſe renaiſſans, que je me ſuis trouvé à Nantes. Qu'euſſiez-vous fait à ma place ?

Quelles ont pu être mes intentions ? Certes, je n'en ai eu d'autres que de ſauver la République. Soumis aux décrets de la Convention nationale, je n'ai pu, je n'ai dû m'en écarter ; & vos décrets frappoient de mort tous les brigands. Vous aviez ſolemnellement réfuſé une amniſtie aux brigands qui n'avoient point paſſé la Loire, pouvois-je prendre ſur moi d'en accorder une à ceux qui l'avoient paſſée ? En un mot mes intentions étoient les vôtres ; ſi je pouvois m'être trompé, l'erreur ſeroit commune entre nous ; vous ne pourriez la convertir en crime.

Si j'avois eu des intentions coupables, j'aurois eu un but, ou celui de m'enrichir ou de me créer une puiſſance, de trahir ma patrie, de conſpirer, d'éterniſer la guerre de la Vendée.

M'enrichir ! moi qui ai toujours abhorré les richeſſes. Au ſurplus, dans une miſſion qui a duré dix mois, je n'ai dépenſé que 32,000 livres ; je ne poſsède pas avec ma femme, pour toute eſpèce de bien, un capital de 10,000 l. Je m'honore de vivre dans une étroite médiocrité ; & ce ſeroit avec cette modique reſſource que j'aurois pu uſurper une puiſſance ! Mais certainement les Bretons n'étoient pas à ma diſpoſition ; il y avoit trop de diſtance entre leurs principes & les miens, & ils m'en donnent aſſez de preuves. Mes collègues étoient à la tête des grandes colonnes de notre armée ; que me reſtoit-il ?

Trahir ma patrie ! mais comment, de quelle manière & à quelles fins ? Ai-je favoriſé le parti des brigands ? On m'accuſe, au contraire, d'avoir agi avec trop de vigueur

contre eux. Ai-je été d'intelligence avec les Anglais ? Mais j'ai traduit au tribunal révolutionnaire le neveu de Pitt, le frère de Grenville, le lord Codringthon, qui recrutoient sur les côtes de la Bretagne pour la Vendée; mais j'ai donné le premier l'éveil sur les trente mille Anglais & émigrés qui vouloient descendre sur ces côtes; je les ai fait croiser par tous les bâtimens de la République; j'ai fait envoyer des forces dans tous nos ports, pour en empêcher la descente : mais, par mes dispositions pour l'attaque de Noirmoutier par mer, j'ai fait prendre d'abord sept bâtimens anglais & leurs équipages, avec les munitions qu'ils portoient aux brigands; j'ai fait prendre ensuite un lougre anglais, avec tout son équipage & ses munitions, qu'il portoit à la même destination.

Ai-je conspiré ? Mais, pour conspirer, il faut avoir des complices, des conjurés : or, quels étoient les hommes qui m'entouroient constamment ? nos braves défenseurs. Est-ce avec eux que j'ai conspiré ou pu conspirer ? Avec qui donc ? avec mes collègues & la Convention nationale ? Je n'ai correspondu qu'avec eux, les généraux de l'armée & les commandans des postes; & si on montre une seule de mes lettres qui ne respire point l'amour le plus ardent de ma patrie, si on en montre une adressée à une personne suspecte, je provoque à l'instant la peine la plus sévère sur ma tête.

J'aurois donc fait le mal, si j'en avois commis, par le seul plaisir de le faire; cela n'est pas présumable : mes intentions sont donc pures.

Ai-je éternisé la guerre de la Vendée ? C'est ici qu'il s'agit d'examiner ma conduite politique. Au moment où je me suis rendu à la guerre de la Vendée, elle étoit sur le pied le plus formidable : cent cinquante mille brigands étoient armés contre la République; ils étoient ainsi devenus redoutables par l'artillerie, les armes & les munitions qu'ils nous avoient enlevées; ils n'en avoient pas d'autres; ils exerçoient toute espèce de ravages, de meurtres & de massacres. Déja près de cent trente mille républicains avoient péri dans d'épouvantables tourmens. Nos colonnes, divisées sur différens postes, y restoient dans l'inactivité; il n'y avoit que la colonne de Mayence qui avoit fait une trouée dans les pays

révoltés; les brigands avoient été toujours vainqueurs, & cette affreuse guerre duroit depuis sept mois. Les changemens n'amenoient ni succès ni espoir d'en voir la fin. J'arrive; on combine les mouvemens simultanés de différentes colonnes; on marche, on pénètre dans les pays en rebellion, & bientôt les victoires les plus brillantes couronnent nos entreprises; plus de dix mille de nos braves défenseurs sont rendus à la liberté; les brigands consternés, en déroute, sont forcés de passer la Loire; bientôt nos colonnes sont à leur poursuite. Je fortifie la garnison d'Angers; je lui fournis les munitions nécessaires à soutenir le siège. Les brigands sont repoussés; ils sont vaincus au Mans. Je prépare leur tombeau à Savenai; nos braves défenseurs les y précipitent: nous leur enlevons tout.

Sur la rive gauche, nous nous emparons de tous les postes, de tout le continent; nous enlevons Noirmoutier par la prompte exécution du plan d'attaque que j'avois combiné avec le général Haxo; nous enlevons au Grand-Luc la dernière pièce d'artillerie qui restoit à Charrette; il s'enfuit dans les bois avec trois cents hommes mal armés, & presque sans munitions; & après des victoires aussi éclatantes, tandis que nous n'avions eu, avant mon arrivée à l'armée, que des défaites, que des déroutes; après avoir ainsi réduit le nombre des brigands, tandis qu'auparavant il sembloit aller toujours croissant; après avoir ainsi repris toute notre artillerie, nos armes, nos munitions; après avoir enlevé de la République un cancer dangereux qui lui rongeoit le sein, on oseroit dire que j'ai cherché à éterniser la guerre de la Vendée!

On n'en parloit plus long-temps après mon départ; est-ce ma faute si elle s'est ravivée dans la suite? Ai-je fourni aux brigands l'artillerie, les armes, les munitions dont ils sont actuellement nantis?

Il ne paroissoit pas un seul chouan quand je suis revenu de ma mission; toutes les routes étoient libres: est-ce ma faute s'ils se sont multipliés depuis mon départ, s'ils inondent les routes, s'ils pillent, s'ils assassinent?

Voilà, citoyens, ma conduite politique; toute l'armée de l'Ouest l'attestera telle que j'en expose le tableau; prononcez, jugez mes intentions; je remets à l'impartialité, à la justice

qui dirige toutes les décisions de la Convention nationale, le dépôt entier de ma confiance.

Qu'elle se rappelle bien sur-tout que je n'ai participé ni pu participer à aucune mesure de détail; qu'elles étoient autant incompatibles avec ma mission qu'avec mon caractère; qu'on en avoit le système & les moyens avant mon arrivée à Nantes; que les exemples des communes voisines, les vengeances & l'esprit de représailles, malheureusement trop commun dans les guerres civiles, les ont seuls autorisées.

Ce qui les a le plus provoquées, ce sont les cruautés abominables des brigands. On en avoit alors sous les yeux les effrayantes images dans tous les environs de la Vendée; il n'y avoit point une famille patriote qui n'eût des larmes à verser sur un père, sur un fils, sur une mère, sur une fille, un frère, une sœur, un parent, un ami; on se faisoit la peinture de six cents enfans nantais massacrés, taillés en pièces par les brigands; les massacres de Machecoult, de Chollet, de Saumur, étoient présens à tous les esprits; on sembloit encore entendre les cris perçans des patriotes, de nos braves défenseurs, mourant dans les tortures que leur avoit préparées la barbarie des brigands; les cris des femmes, des enfans cloués aux portes, aux arbres, aux poteaux, retentissoient encore dans tous les cœurs; la perspective déchirante des défenseurs de la République enfermés, brûlés dans des fours, suspendus par les pieds aux arbres des haies & des bois dans toute la Vendée, la tête ou la moitié du corps consumées par un brasier, s'offroit à tous les regards; le spectacle affreux de plusieurs milliers cloués aux portes, percés de mille coups, attachés ou cloués aux arbres, morts, consumés avec des cartouches que les brigands enfonçoient dans leurs bouches & dans leurs nez en y mettant ensuite le feu, soulevoit tous les cœurs d'indignation; on se retraçoit les tableaux épouvantables de ses valeureux frères d'armes, les oreilles, le nez, les mains, les pieds coupés, les yeux crevés, & précipités dans des cachots; on sembloit entendre les doux cris de vive la République, poussés par deux cent mille martyrs de la liberté, dans ces barbares tortures; qu'on apporte les cadavres de ces deux cent mille braves défenseurs de la République, mutilés, déchirés, ou plutôt qu'on

s'en retrace l'affreuſe image. Comment voulez-vous que l'humanité, morte dans ces criſes terribles, fît entendre ſa voix? Comment la froide raiſon, au milieu des plus grands dangers, des obſtacles les plus preſſans, auroit-elle compaſſé toutes les meſures?

Reportez-vous à ces temps malheureux, que le burin de l'hiſtoire aura de la peine à crayonner; formez-vous-en une juſte idée; concevez-en une des travaux, des veilles, des fatigues auxquels il m'a fallu livrer, & dites-moi ce que vous euſſiez fait à ma place: auriez-vous pu, auriez-vous ſu empêcher tous les maux, tous les excès qui ont eu lieu? a-t-on empêché tous ceux qui ſe ſont commis dans les autres différentes parties de la République? a-t-on arrêté ceux qui ſe ſont commis à Lyon, à Marſeille, à Toulon? a-t-on pu remédier à ceux qui ſe ſont commis dans l'Aveyron & dans la Lozère?

Au milieu des tempêtes de la plus vaſte révolution, j'ai terminé une guerre civile qui préſentoit depuis long-temps un front menaçant à la République françaiſe. En entrant dans la carrière politique où le vœu du peuple m'a appelé, j'ai juré, la main tendue ſur l'autel de la patrie, de la ſauver ou de mourir pour elle. J'ai tenu mon ſerment; j'ai ſauvé Nantes & la République; s'il faut que je ſois victime de mon dévouement, le ſacrifice eſt prêt: je me repréſente le braſier de Scévola, la ciguë de Socrate, la mort de Cicéron, l'épée de Caton, l'échafaud de Sidney, l'arme de Beaurepaire; j'endurerai, s'il le faut, ces tourmens pour ma patrie; je ſaurai mourir, comme j'ai ſu vivre pour elle, en la défendant.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire, an III.